

**ARRETE DU PRESIDENT**

**ARRETE N°2023.00136**

**DESIGNATION DE MONSIEUR LE PRESIDENT EN  
CDAC DU 31 JUILLET 2023**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020 portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que la prochaine Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) se réunira le 31 juillet 2023 pour étudier un dossier sur le territoire de Saint-Etienne Métropole concernant l'extension d'un ensemble commercial par création d'un magasin à l enseigne NOZ situé 12 impasse du Pont de l'Ane à Saint-Etienne,

CONSIDERANT que Monsieur le Président, convoqué, ne peut pas assister à cette séance,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Il est décidé de désigner comme représentant de Monsieur le Président, Monsieur Gilles THIZY pour assister à la prochaine Commission Départementale d'Aménagement Commercial qui aura lieu le 31 juillet 2023.

**ARTICLE 2**

Monsieur le Directeur Général des Services de Saint-Etienne Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé,
- notifié à Monsieur le Préfet de la Loire.

**Reçu notification  
Le**

Fait à Saint-Etienne, le 17 juillet 2023

Le Président,



Gaël PERDRIAU

**RECU EN PREFECTURE**

Le 18 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AI-042-244200770-20230626-A20230013611

Date de mise en ligne : 18 juillet 2023